

Lutte contre les graffitis et tags

Sous la compétence de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis, le nettoyage des bâtiments, poteaux, bancs, maisons et immeubles est effectué autant que nécessaire afin que ces incivilités n'endommagent pas l'image de la ville.

Ce service est gratuit pour les habitants. Val Parisis peut intervenir directement à la demande des particuliers pour assurer l'effacement de tags ou graffitis sur le domaine privé.

Pour bénéficier de ce service, il faut impérativement retourner la convention ci-contre à la Communauté d'agglomération pour qu'une intervention puisse être programmée. Cette convention doit être complétée et signée par une personne dûment habilitée à représenter le bien (propriétaire, gestionnaire de copropriété, syndic...).

Documents

[convention-valparisis.pdf](#)

Liens utiles

[Je signal un graffiti](#)